# Avis de convocation

## à l'assemblée extraordinaire



#### DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :

Portefeuille SociéTerre Croissance (le « Fonds »)

devant avoir lieu le 23 janvier 2019, à compter de 9 h 00 (heure de Montréal), au Complexe Desjardins, Salle Espace Desjardins, Tour Sud 175, René-Lévesque Ouest Montréal (Québec)

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Le présent document est un avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Portefeuille SociéTerre Croissance, tel qu'il est énoncé sur la page couverture du présent avis, qui aura lieu au Complexe Desjardins, Salle Espace Desjardins, Tour Sud, 175, René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), le 23 janvier 2019, à compter de 9 h 00 (heure de Montréal), (l'« assemblée »). Si l'assemblée est ajournée, le présent avis constituera un avis de convocation à la reprise qui aura lieu au Complexe Desjardins, Salle Espace Desjardins, Tour Sud, 175, René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), le 23 janvier 2019, à compter de 10 h 00 (heure de Montréal).

L'objet de l'assemblée s'établit comme suit :

- 1. examiner et, s'îl est jugé souhaitable, adopter une résolution en vue de modifier l'objectif de placement du Portefeuille SociéTerre Croissance et d'approuver les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution ;
- 2. examiner toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Nous avons donné une description complète des questions devant être examinées à l'assemblée dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Les textes des résolutions autorisant la question mentionnée au paragraphe 1 figurent à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations.

Si vous croyez ne pas pouvoir assister à l'assemblée, mais que vous avez le droit d'y voter, vous pouvez remplir et signer le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste autour du 10 décembre 2018. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être retourné par la poste à Computershare, Service des procurations, C.P. 300 RPO, West Beaver Creek, Richmond Hill (Ontario) L4B 9Z9. Vous pouvez aussi voter en ligne à l'adresse www.voteendirect.com ou par téléphone, en appelant au 1 866 339-8683. Pour voter par Internet ou par téléphone vous devez fournir le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire de procuration. Vos instructions de vote doivent nous être communiquées ou le formulaire de procuration doit arriver à destination, au plus tard à 15 h 00 (heure de Montréal) le 22 janvier 2019 ou, si l'assemblée est ajournée, au moins 24 heures (à l'exclusion des samedi, dimanche et des jours fériés) avant le début de toute reprise de l'assemblée.

Should you wish to receive the English version of these documents, please contact your financial advisor.

FAIT à Montréal, au Québec, le 10 décembre 2018.

Par ordre du conseil d'administration de **Desjardins Société de placement inc.**, à titre de gestionnaire du Fonds

(signé) « Éric Landry » Éric Landry Président et Chef de l'exploitation

## Assemblée extraordinaire



## DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :

Portefeuille SociéTerre Croissance (le « Fonds »)

devant avoir lieu le 23 janvier 2019, à compter de 9 h 00 (heure de Montréal), au Complexe Desjardins, Salle Espace Desjardins, Tour Sud 175, René-Lévesque Ouest Montréal (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

SULLICITATION DE PROCURATIONS	
OBJET DE L'ASSEMBLÉE	
MODIFICATION PROPOSÉE DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CROISSANCE	
APPROBATION REQUISE DES PORTEURS DE PARTS	
INCIDENCES FISCALES	
GESTION DU FONDS	
NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS	. :
EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR	. :
TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS.	
GÉNÉRALITÉS	
ANNEXE A - RÉSOLUTIONS	. :

#### CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

#### **SOLLICITATION DE PROCURATIONS**

Les renseignements que renferme la présente circulaire de sollicitation de procurations sont fournis par Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de société de gestion du Fonds relativement à la sollicitation de procurations pour le compte de la direction du gestionnaire devant servir à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds.

Cette assemblée doit avoir lieu au Complexe Desjardins, Salle Espace Desjardins, Tour Sud, 175, René-Lévesque Ouest, Montréal, au Québec, le 23 janvier 2019, à compter de 9 h 00 (heure de Montréal), (l'« assemblée »), aux fins indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations. Nous prévoyons que la sollicitation de procurations se fera principalement par la poste. Les frais afférents à la sollicitation de procurations à l'égard du Fonds seront pris en charge par le gestionnaire.

Le gestionnaire du Fonds a obtenu une dispense pour pouvoir recourir à une procédure de notification et d'accès afin de diminuer le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins d'une assemblée. Les documents reliés aux procurations en vue de l'assemblée des porteurs de titres susmentionnée sont disponibles sur Internet ou peuvent leur être transmis sur demande par la poste. Le gestionnaire envoie les documents reliés aux procurations aux porteurs inscrits ou aux propriétaires véritables des parts du Fonds, selon le cas, en suivant la procédure de notification et d'accès prévue par la dispense.

Pour de plus amples renseignements concernant la procédure de notification et d'accès, veuillez nous contacter, durant les heures normales de bureau, au 514 286-3499 (pour la région de Montréal), ou, sans frais, au 1 866 666-1280, si vous êtes à l'extérieur de Montréal.

#### OBJET DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée du Fonds est convoquée en vue d'examiner les questions particulières suivantes :

- examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution en vue de modifier l'objectif de placement du Portefeuille SociéTerre Croissance et d'approuver les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la résolution;
- 2. traiter toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Les textes des résolutions figurent à l'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

## MODIFICATION PROPOSÉE DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT DU PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CROISSANCE

L'objectif de placement du Fonds est :

L'objectif de ce Portefeuille est de procurer à la fois du revenu et une croissance du capital à long terme. Le Portefeuille investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et, dans une moindre mesure, de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et étrangères.

Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).

Le gestionnaire propose de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon suivante :

Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif.
Son objectif est de procurer à la fois du revenu et une croissance du capital à long terme. Le Portefeuille investit dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et étrangères.

Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).

Si elle est approuvée, la modification de l'objectif de placement du Fonds prendra effet le ou vers le  $1^{\rm er}$  février 2019.

#### Motifs de la modification de l'objectif de placement

Les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds ont pour but d'augmenter la diversification géographique du portefeuille de placements du Fonds. Le nouvel objectif de placement permettra d'augmenter l'exposition aux titres étrangers à plus de 50 % du portefeuille. Il est à noter que le changement proposé ne modifiera pas les pondérations cibles du portefeuille entre les titres de revenu fixe et les titres de croissance, soit 40 % et 60 % respectivement.

Advenant que les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds ne soient pas approuvés par les porteurs de parts, le gestionnaire examinera d'autres solutions pour le Fonds, qui peuvent inclure le maintien de l'objectif de placement actuel ou la dissolution du Fonds.

#### Recommandation

Le gestionnaire recommande aux porteurs de parts du Portefeuille Socié $\operatorname{Terre}$  Croissance de voter POUR la modification de l'objectif de placement.

#### APPROBATION REQUISE DES PORTEURS DE PARTS

La modification de l'objectif de placement du Fonds décrite précédemment (ainsi que les modifications corrélatives apportées à sa déclaration de fiducie) ne prendra pas effet à moins d'être approuvée par une majorité des voix (c.-à-d. plus de 50 %) exprimées à l'assemblée.

Les porteurs de parts du Fonds ont droit à une voix pour chaque part entière détenue et à aucune voix pour les fractions de part. Les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 3 décembre 2018 auront le droit de voter à l'assemblée.

Afin que l'assemblée du Fonds soit considérée comme légalement valide, au moins deux porteurs de parts du Fonds doivent assister à l'assemblée ou y être représentés par un fondé de pouvoir. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera ajournée et reconvoquée à une date ultérieure qui sera fixée au moment de l'ajournement. À toute reprise de l'assemblée, le quorum sera constitué des porteurs de parts qui y assistent en personne ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir.

#### **INCIDENCES FISCALES**

Le texte qui suit est un sommaire général des principales incidences fiscales, en date des présentes, applicables au Fonds et aux porteurs de parts du Fonds qui sont des particuliers, autres que des fiducies. Le présent sommaire suppose, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »), que les porteurs de parts particuliers résident au Canada et détiennent des parts du Fonds comme immobilisations.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

Le Fonds distribue chaque année suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts de sorte qu'il ne devrait pas être assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) pour toute année d'imposition. Si les changements proposés à l'objectif de placement du Fonds sont approuvés et effectués, le Fonds pourra vendre certains de ses titres en portefeuille pour lui permettre d'acheter des titres compatibles avec son objectif de placement révisé. Le calcul des gains en capital net réalisés comprendra les gains en capital réalisés moins les pertes en capital subies lors de la vente des titres décrits précédemment et l'utilisation des pertes reportées disponibles dans le Fonds. À moins que les parts ne soient détenues dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-études, un compte d'épargne libre d'impôt ou tout autre régime enregistré, si vous êtes un porteur de parts du Fonds, vous recevrez un relevé aux fins de l'impôt

indiquant votre quote-part du revenu du Fonds, le cas échéant, pour l'année d'imposition en question, et le revenu qui y est déclaré doit être inclus dans votre revenu pour 2019.

#### **GESTION DU FONDS**

La gestion des activités quotidiennes du Fonds incombe au gestionnaire. Aux termes de conventions de gestion de placements conclues avec le gestionnaire, divers conseillers en valeurs fournissent des services de conseils en placement au Fonds. Le Fonds verse des frais au gestionnaire pour les services fournis au Fonds et le gestionnaire verse une partie de ces frais aux conseillers en valeurs. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le total des frais de gestion et des frais d'administration fixes versés au gestionnaire par le Fonds à l'égard de ses catégories de parts s'est établi comme suit :

FONDS	FRAIS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Portefeuille SociéTerre Croissance	17 066 472 \$

Le nom et le lieu de résidence des initiés du Fonds, qui comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire sont :

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS		DDINCIPALE OCCUPATION
NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE  ALAIN, Marie-Andrée Lévis (Québec)	POSTE  Chef de la conformité	PRINCIPALE OCCUPATION  Directrice principale, Conformité, Réseau des caisses et Services aux entreprises, Mouvement Desjardins : auparavant, de 2012 à 2016, Directrice Conformité, Réseau des caisses, Mouvement Desjardins.
CHAPUT, François Terrebonne (Québec)	Administrateur	Vice-président, Performance et Distribution, Mouvement Desjardins ; auparavant, de 2012 à 2017, Vice-président principal Performance régionale, Fédération des caisses Desjardins du Québec.
FISET, Stéphane Lévis (Québec)	Secrétaire	Conseiller, Affaires juridiques, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Fédération des caisses Desjardins du Québec, de 2010 à 2013, Directeur Soutien aux instances, Fédération des caisses Desjardins du Québec.
LANDRY, Éric Lévis (Québec)	Président, chef de l'exploitation, administrateur et personne désignée responsable administrateur	Vice-président, Solutions de placement, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2010 à 2015, Directeur principal, Développement des produits d'épargne spécialisée, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins.
PELLERIN, Mario Saint-Jérôme (Québec)	Chef des finances adjoint	Directeur, Divulgation financière et analyse, Gestion d'actifs et de produits de placement, Mouvement Desjardins.
PINARD, Sylvie Saint-Basile-le-Grand (Québec)	Chef des finances et administrateur	Directrice principale, Divulgation financière et Gouvernance, Valeurs mobilières, Gestion d'actifs et Fonds communs de placement, Mouvement Desjardins.
TESSIER, Roger Montréal (Québec)	Administrateur	Vice-président, Services et Opérations, Produits de placement, Mouvement Desjardins; auparavant, de 2016 à 2017, Vice-président, Projets Mouvement, Mouvement Desjardins; de 2014 à 2016, Vice-président, Programme évolution des projets, Mouvement Desjardins; de 2009 à 2014, Vice-président, Accès D, Mouvement Desjardins.
VALLÉE, Sébastien Lévis (Québec)	Administrateur	Directeur principal, Développement et gestion des solutions de placement, Mouvement Desjardins ; auparavant, de 2009 à 2016, Directeur, Développement des produits garantis et Modélisation financière, Mouvement Desjardins.

Mis à part la souscription, la vente et la propriété des parts du Fonds, aucune de ces personnes n'a reçu une forme quelconque de rémunération du Fonds et aucune d'entre elles n'a contracté de prêt, pris d'arrangements ou conclu d'opérations avec le Fonds au cours de 2017.

## NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des représentants du gestionnaire. Vous avez le droit de nommer une autre personne (qui n'est pas tenue d'être un porteur de parts du Fonds) pour assister à l'assemblée et agir en votre nom en rayant les noms imprimés et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration ou en remplissant une autre procuration en bonne et due forme. Pour être valides, les procurations doivent être transmises par la poste à l'attention de Computershare, Service des procurations, C.P. 300 RPO, West Beaver Creek, Richmond Hill (Ontario), L4B 9Z9 afin qu'elles lui parviennent au plus tard à 15 h 00 (heure de Montréal) le 22 janvier 2019.

Si vous donnez une procuration, vous pouvez la révoquer relativement à toute question, à la condition qu'un vote n'ait pas déjà été tenu sur la question. Vous pouvez révoquer votre procuration :

- en remplaçant et en signant une procuration qui porte une date ultérieure et en la déposant de la façon décrite précédemment;
- en déposant une révocation écrite signée par vous, ou un mandataire que vous avez autorisé par écrit à agir en votre nom, à l'adresse précédemment indiquée en tout temps jusqu'au dernier jour ouvrable inclusivement qui précède le jour de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de remise, à laquelle la procuration doit être utilisée, ou auprès du président de l'assemblée avant le début de celle-ci, le jour de la tenue de l'assemblée ou de toute reprise en cas d'ajournement ou de remise;
- de toute autre façon autorisée par la loi.

## EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux parts pour lesquelles ils sont nommés à titre de fondés de pouvoir conformément à vos directives indiquées dans le formulaire de procuration.

En l'absence de telles directives, les droits de vote rattachés à ces parts seront exercés par les représentants de la direction en faveur des résolutions figurant à l'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés relativement aux modifications

apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations et relativement à toutes les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée. En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le gestionnaire n'a pas connaissance de telles modifications ou d'autres questions.

#### TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS

Le Fonds est divisé en parts, lesquelles peuvent être divisées en un nombre illimité de catégories. Un nombre illimité de parts de chaque catégorie peut être émis. À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, le nombre de parts du Fonds émises et en circulation était approximativement le suivant :

FONDS	NOMBRE DE PARTS ÉMISES Et en circulation le 30 novembre 2018
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie A)	46 481 493
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie T5)	64 872
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie I)	284 898
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie C)	276 329
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie R5)	122
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie F)	200 526
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie S5)	31823
TOTAL	47 340 063

Chaque part d'un fonds confère à son porteur une voix à l'égard de toutes les questions concernant ce fonds.

Le conseil d'administration du gestionnaire a fixé le 3 décembre 2018 comme étant la date en vue de déterminer les porteurs de parts du Fonds qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter.

Le quorum pour le Fonds figure à la rubrique « Approbation requise des porteurs de parts ».

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire, à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des droits de vote rattachés aux parts d'une catégorie du Fonds pouvant être exercés à l'assemblée, ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur de telles parts, à l'exception de :

NOM DU PORTEUR	LIEN AVEC LE FONDS	TYPE DE PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE PARTS DÉTENUES	POURCENTAGE DU TOTAL DES PARTS
PORTEFEULLE SOCIÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE T5)				
9068-5397 Québec inc.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	26 925	41,51 %
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	8728	13,45 %
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	6712	10,35 %
PORTEFEULLE SOCIÉTERRE CROISSA	PORTEFEULLE SOCIÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE I)			
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Porteur de parts	Inscrit et véritable	284 798	99,96 %
PORTEFEULLE SOCIÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE R5)				
Desjardins Société de placement inc.	Gestionnaire des fonds	Inscrit et véritable	122	100,00 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE F)				
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	31 928	15,92 %
Ferme Herbolait inc.	Porteur de parts	Inscrit et véritable	30 996	15,46 %
PORTEFEUILLE SOCIÉTERRE CROISSANCE (CATÉGORIE S5)				
Investisseur individuel*	Porteur de parts	Inscrit et véritable	31 701	99,62 %

<sup>\*</sup> Pour protéger la vie privée des investisseurs individuels, nous avons omis le nom des propriétaires véritables. Ces renseignements sont disponibles sur demande au numéro de téléphone figurant sur la couverture arrière de la présente circulaire de sollicitation de procuration.

À la fermeture des bureaux le 30 novembre 2018, le gestionnaire était propriétaire du nombre suivant de titres avec droit de vote émis et en circulation du Fonds :

FONDS	NOMBRE Détenu	POURCENTAGE De l'ensemble des Titres du fonds
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie T5)	123	0,0003 %
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie I)	100	0,0002 %
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie C)	110	0,0002%
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie R5)	122	0,0003%
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie F)	113	0,0002%
Portefeuille SociéTerre Croissance (parts de catégorie S5)	122	0,0003%

Les droits de vote rattachés aux parts du Fonds qui sont détenues par le gestionnaire ou tout autre OPC géré par le gestionnaire ne seront pas exercés à l'assemblée.

En date du 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire étaient propriétaires de moins de 1% des parts de toute catégorie du Fonds.

#### GÉNÉRALITÉS

Le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations et son envoi aux porteurs de parts du Fonds ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Par ordre du conseil d'administration de **Desjardins Société de placement inc.**, à titre de gestionnaire du Fonds

(signé) « Éric Landry » Éric Landry Président et Chef de l'exploitation

Le 10 décembre 2018

#### RÉSOLUTIONS

Toutes les expressions importantes dans la présente annexe A ont le sens qui leur est donné dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 10 décembre 2018 à laquelle la présente annexe A est jointe.

## Résolution du Portefeuille SociéTerre Croissance visant la modification de son objectif de placement

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt fondamental du Portefeuille SociéTerre Croissance (le « Fonds ») et de ses porteurs de parts de modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon prévue ci-après ;

#### IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la modification de l'objectif de placement du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 10 décembre 2018, est par les présentes autorisée et approuvée;
- 2. Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de société de gestion du Fonds, est par les présentes autorisée à modifier l'objectif de placement du Fonds de la façon suivante :
- Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. L'objectif de ce Portefeuille est de procurer à la fois du revenu et une croissance du capital à long terme. Le Portefeuille investit dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et étrangères.
  - Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).
- 3. toutes les modifications aux conventions auxquelles le Fonds est partie, nécessaires pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution, y compris, mais non de façon limitative la déclaration de fiducie du Fonds, sont par les présentes autorisées et approuvées;
- 4. tout dirigeant ou administrateur du gestionnaire est par les présentes autorisé, pour le compte du Fonds, à signer et à livrer les documents et à prendre toutes les autres mesures qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre la présente résolution, ce dont il est enjoint;
- 5. le gestionnaire est par les présentes autorisé à révoquer la présente résolution, peu importe la raison, à son seul gré, sans obtenir aucune autre approbation des porteurs de parts du Fonds, et ce, en tout temps avant la mise en œuvre de la modification décrite précédemment, si l'on considère qu'il est dans l'intérêt fondamental du Fonds et de ses porteurs de parts de ne pas y donner suite.

## Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins 514 286-3499 (pour la région de Montréal) 1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com

